

Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

Le 2 mars 2020

Période de pointe

En raison de l'important volume de dépôts durant les mois de mars et d'avril, si vous recevez un message d'erreur ou que vous éprouvez des problèmes de connectivité avec le serveur, veuillez cliquer sur « Régénérer Liste » dans l'écran *Gestion des dossiers* avant de soumettre à nouveau votre dépôt. Cette étape vous permettra de confirmer l'état du dépôt.

Droits ACVM

SEDAR limite à 1 600 le nombre d'opérations de paiements de droits pour un même envoi (exemple : un projet avec 150 fonds incluant les 13 territoires équivaut à 1 950 opérations de paiements de droits). Pour l'envoi de plus de 1 600 opérations, nous vous recommandons d'effectuer le paiement des droits dans certains territoires d'abord, puis de soumettre les paiements restants dans le même projet en utilisant l'option *Ajouter/Modifier* de la fonction *Droits*.

Caractères non valides

Les déposants devraient éviter l'utilisation de la fonction copier-coller dans SEDAR. Les caractères non valides peuvent être saisis avec l'utilisation de copier-coller (p. ex. des retours chariot) dans SEDAR ce qui génère une erreur qui peut corrompre votre dépôt ou votre profil. Les déposants qui doivent créer plusieurs profils d'émetteurs de fonds d'investissement sont encouragés à utiliser la fonction « Copier » dans le menu « Fichier » de la *Gestion des profils*, au lieu de copier-coller l'information manuellement.

Dépôts pour les fonds d'investissement – état TPM

Avant d'envoyer un projet enregistré (TMP), les déposants sont encouragés à régénérer les profils de fonds d'investissement qu'ils prévoient utiliser dans leur *Gestion des profils*. Cette étape permettra de s'assurer que le groupe indiqué sur la page de présentation générale est bien celui qui correspond aux fonds utilisés pour le dépôt.

Processus d'autorisation d'émetteur SEDAR

Avant qu'un agent de dépôt soit en mesure de déposer pour le compte d'un émetteur pour la première fois, ou qu'un émetteur dépose lui-même pour la première fois, le système nécessitera que le processus d'autorisation soit complété.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section **Procédure d'autorisation de l'émetteur dans SEDAR** situé sous l'onglet *À propos de SEDAR* sur www.SEDAR.com. Vous y trouverez les références suivantes :

- [Questions fréquemment demandées concernant la procédure d'autorisation de l'émetteur dans SEDAR](#)
- [Procédure d'autorisation de l'émetteur dans SEDAR \(vidéo\)](#)
- [Procédure d'autorisation de l'émetteur dans SEDAR \(document\)](#)

Jours fériés

Veillez trouver ci-dessous la version révisée des jours fériés de l'année 2020 ainsi que la disponibilité du serveur SEDAR:

JOUR FÉRIÉ	DATE DU CONGÉ	DISPONIBILITÉ DU SERVEUR
Jour de l'An	1 ^{er} janvier	Non disponible
Jour de la famille (C.-B., AB, SK, ON, MB, NB)	17 février	Disponible
Vendredi saint	10 avril	Non disponible
Lundi de Pâques (QC)	13 avril	Disponible
Fête de la Reine	18 mai	Non disponible
Fête nationale (QC)	24 juin	Disponible
Fête du Canada	1 ^{er} juillet	Non disponible
Congé civique	3 août	Disponible
Fête du Travail	7 septembre	Non disponible
Action de grâce	12 octobre	Non disponible
Jour du Souvenir	11 novembre	Disponible
Noël	25 décembre	Non disponible
L'Après Noël (au lieu du samedi 26 décembre)	28 décembre	Non disponible
Veille du jour de l'An (QC)	31 décembre	Disponible

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou au sedar@csa-acvm.ca